

**MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE**  
Puy-de-Dôme

**SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Le 18 septembre 2014, le Conseil municipal de la commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Pierre BOS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER

Procurations : Catherine DEAT-BLEUZE donne procuration à Michel MATTE

**Nombre de Conseillers**

**Date de la convocation :**

En exercice : 15

18 avril 2014

Présents : 12

**Secrétaire de séance :**

Votants : 13

Odile COCHETEL

**BUDGET COMMUNE : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux de traverse de bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à contracter cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 €, au taux de 1.55%, EURIBOR trois mois.

*Voté à l'unanimité.*

**COMMISSIONS COMMUNALES DIVERSES**

**ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES DELIBERATIONS (du 25 avril et 4 juillet 2014)**

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu d'instaurer les commissions communales chargées d'étudier divers dossiers afin de proposer des solutions au conseil municipal, (sans avoir de pouvoir de décision).

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, valide la composition de chaque commission communale.

*Voté à l'unanimité.*

**STATIONS D'EPURATIONS : ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES BOUES**

La commune envisage de valoriser, sur des terres agricoles, les boues produites par ces deux stations d'épuration.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, la création d'un plan d'épandage est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier cette étude préalable ainsi que le suivi agronomique de la première année à la société TERRALYS pour un coût total de 7 715 € HT et de solliciter une aide financière auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

*Voté à l'unanimité.*